



## Réforme du lycée: Comment seront organisées les nouvelles spécialités proposées aux lycéens?



Une manifestation contre la réforme du bac, le 7/12.18. Photo by Philippe LOPEZ / AFP. — AFP

- Dans le cadre de la réforme du bac, les lycéens suivront dès la rentrée 2019 trois enseignements de spécialité en classe de première, puis seulement deux en terminale.
- Tous les lycées ne proposeront pas les douze spécialités qui ont été définies nationalement.
- A partir de février et jusqu'au mois de mars 2019, les élèves de seconde émettront des premiers vœux de quatre spécialités parmi celles proposées dans leur lycée (une cinquième si elle est en dehors de son lycée).

Fin du suspense cette semaine. Les lycéens vont découvrir à partir de ce mardi les enseignements de spécialité qui seront proposés dans leur établissement dès la rentrée 2019 dans le cadre de la réforme du bac. « Les sites académiques en donneront la liste à partir de mardi jusqu'à vendredi », précise le ministère de l'Éducation à 20 Minutes. Car le nouveau bac mettra fin aux séries S, L, et ES pour aller vers des parcours plus individualisés. Les lycéens suivront un tronc commun (16 heures hebdomadaires) et des enseignements de spécialité (4 heures par matière). Ils en choisiront trois en classe de première, puis seulement deux en terminale. 20 Minutes vous explique comment ils seront mis en place sur le terrain.

### Quelles seront les différentes spécialités proposées ?

La carte définie par le ministère de l'Éducation en prévoit douze : arts, biologie, écologie, numérique et sciences informatiques, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, sciences de l'ingénieur, humanités, littérature et philosophie, langues, littératures et cultures étrangères, littérature, langues et cultures de l'Antiquité et sciences économiques et sociales.

### Combien y en aura-t-il par lycée ?

Selon le ministère, les lycées ne pourront pas forcément offrir toutes les spécialités existantes mais en proposeront sept en moyenne. « Dans les gros lycées de centre-ville, on montera à dix-douze, mais dans certains lycées ruraux on sera plutôt à cinq spécialités », déclare Philippe Vincent, secrétaire général du syndicat des proviseurs (Snpden). Un système jugé « inéquitable », par Louis Boyard, le président de l'Union nationale lycéenne (UNL). Les lycéens ont d'ailleurs

manifesté la semaine dernière notamment à ce sujet. Mais pas question pour Jean-Michel Blanquer de laisser croire que les élèves disposeront d'une offre limitée : « Les sept spécialités iront au-delà des séries actuelles », a déclaré le ministre de l'Education nationale, ce dimanche sur Cnews. « Les spécialités les moins courantes et les plus demandées seront proposées dans les établissements les moins attractifs », explique la rue de Grenelle à 20 Minutes. « Et comme les lycées ont travaillé à 3 ou 4 en réseau, les établissements d'un même secteur pourront proposer la quasi-totalité des spécialités », estime Philippe Vincent.

## Quand devront se décider les lycéens ?

A partir de février et jusqu'au mois de mars 2019, les élèves de seconde émettront des premiers vœux de quatre spécialités parmi celles proposées dans leur lycée (une cinquième si elle est en dehors de son lycée). Mais ils auront jusqu'au mois de juin pour faire un choix définitif de trois spécialités ainsi que d'éventuelles options pour la première. Des choix qui seront guidés par leur projet d'orientation dans l'enseignement supérieur, s'ils en ont un. « Ça va obliger les élèves de seconde à définir quelles études ils vont faire après le bac. C'est beaucoup trop tôt pour eux », estime Célia, lycéenne à Chelles (Seine-et-Marne). Mais selon Philippe Vincent, « beaucoup d'élèves auront tendance à prendre des disciplines dans lesquelles ils sont bons pour s'assurer une bonne note au bac et non à se décider en fonction de leurs futures études ». Il sera aussi possible de changer de spécialité lors du passage de la classe de première à la terminale, en fonction des places disponibles.

## Comment feront les lycéens qui voudront suivre une spécialité hors de leur établissement ?

« Ils pourront la choisir et aller dans l'établissement le plus proche qui la propose », explique Philippe Vincent. Une solution qui ne sera pas toujours possible selon Louis Boyard : « Dans certaines régions, il y a parfois 50 kilomètres séparant deux lycées. Je ne vois pas comment un élève pourra étudier aussi loin de chez lui », fustige-t-il. Dans de rares cas, si la spécialité choisie n'est pas disponible à proximité, l'élève pourra la suivre par correspondance via le Cned.

## Y aura-t-il assez de profs pour enseigner toutes ces spécialités ?

« Le nombre de spécialités proposées dépendra forcément des moyens humains dont disposent les établissements », indique Philippe Vincent. Se pose aussi une autre question : certaines spécialités, comme « numérique et sciences de l'informatique », sont nouvelles, donc qui les enseignera ? « Ce sera les professeurs de maths que l'on formera à la matière ou des enseignants qui ont déjà obtenu une labellisation pour enseigner une option informatique au lycée », déclare Philippe Vincent. Une chose est sûre selon lui : « Cela va générer des emplois du temps complexes pour les enseignants comme pour les élèves ».

Mouvement des lycéens: Pourquoi certains élèves sont-ils vent debout contre la réforme du lycée? Réforme du bac: Quel serait l'intérêt de créer une épreuve de grand oral?

- Société
- Jean-Michel Blanquer
- Elèves
- Lycée
- Education
- Bac
- Réforme

17 commentaires 41 partages

- Partager sur Messenger
- Partager sur Facebook
- Partager sur Twitter
- Partager sur Flipboard
- Partager sur Google+
- Partager sur LinkedIn